LES

Folies municipales à Lille

On trouvera ci-dessous les principaux extraits du rapport de M. le Maire de Lille sur les grrrands projets qui consistent :

1° A dépenser plus de douze millions pour une « Bourse du Commerce » destinée à abriter une fois par semaine quelques douzaines de marchands de grains et pour un « Théâtre » dont la construction est à coup sûr moins urgente que quantité d'autres travaux ;

2° A engager des dépenses de vingt-cinq millions environ pour un seul quartier de la Ville, sans souci des besoins des autres quartiers et des ressources exigées par le démantèlement.

C'est une folie dont il est à craindre malheureusement, pour des raisons qui seront dites, que la Préfecture se fasse l'auxiliaire.

A l'heure où nous écrivons nous ignorons l'accueil que fera ce soir le Conseil municipal à cette gabegie de la fortune lilloise, mais nous ne doutons pas que la domesticité municipale qui compose la majorité n'adopte comme un seul larbin le projet sur lequel nous éclairerons en détail les contribuables lillois.

Rapport du Maire

ENTREE DU BOULEVARD ROUBAIX-TOURCOING

Le boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing, adopté par le Conseil général, large de 50 mètres, va apporter à Lille, « si nous le voulons » un appoint nouveau de prospérité.

Dans les premiers mois de 1908, les travaux doivent être terminés. « L'heure est donc venue de nous préoccuper de faire entrer ce boulevard dans nos murs et de l'amener au cœur même de la cité.

Un premier tracé avait été établi par le service départemental, et partait du rond-point des glacis où la voie se divise en trois branches pour amener l'artère principale à la place Aux Bleuets, par la rue des Urbanistes et de là gagner la place du Théâtre par la rue Saint-Jacques.

La municipalité a songé à faire l'entrée par la rue Bonte-Pollet et dans ce but, dans la séance du Conseil du 20 juillet 1906 a demandé l'autorisation d'acquérir l'immeuble Kuhlmann. Ce nouveau projet devait emprunter la rue Bonte-Pollet, la rue des Fleurs la rue des Oyers et la rue des Suaires élargies.

« Si vous persistez à approuver ce projet les travaux nécessaires à sa réalisation pourraient être divisés en deux séries : la première comprendrait la percée des établissements Kuhlmann, l'élargissement des rues des Oyers et des Suaires, la seconde moins urgente comprendrait l'élargissement à une date ultérieure des rues Bonte-Pollet et des Fleurs, soit par voie d'alignement, soit par voie d'expropriation.

Les travaux de la première série pourraient être très rapidement entamés. Nous avons depuis plusieurs mois engagé des négociations avec la plupart des propriétaires intéressés et nous avons obtenu des promesses de vente à des conditions acceptables Ces prix pourront servir d'indications utiles au jury qui serait chargé d'exproprier les quelques récalcitrants.

La dépense à prévoir pour ces acquisitions s'élèverait suivant l'état estimatif basé sur les promesses de vente que nous avons et sur les évaluations d'expropriation, à la somme de Fr. 3.421.750

A laquelle il faut ajouter les dépenses de construction d'aqueducs et de pavages, les imprévus et divers. Fr. 133.750

Total Fr. 3.555.500

Œuvre d'assainissement, embellissement de la ville, abondance de travail, c'est à ce triple point de vue que la municipalité envisage l'utilité du projet.

II. — THEATRE.

« Nous aurions pu borner là nos efforts. Nous avons cru devoir aller plus loin. »

La Chambre de Commerce a décidé l'érection d'une nouvelle Bourse sur la place du Théâtre. « Elle a voté un emprunt de 2.500.000 fr. qui a reçu, sous quelques réserves de détails, l'approbation du Gouvernement. »

Mais Lille centre industriel n'exclut pas Lille, lieu de distractions et de plaisir. La salle de spectacle de la place Sébastopol qui ne peut revendiquer qu'un seul mérite, celui de la rapidité avec laquelle elle fut érigée ne put jamais être envisagée dans l'esprit même de ses auteurs, que comme un Théâtre d'attente, et il fut bien spécifié, lorsque sa construction fut décidée, à la suite de l'incendie de 1903, qu'elle ne constituerait qu'un provisoire dont la ville s'efforcerait de sortir au plus tôt. Cette salle en effet par sa situation même, par le mauvais agencement de son installation, par l'exiguité de ses dépendances ne saurait jamais répondre aux exigences modernes et nous avons la conviction que dans l'état de choses actuel, les subventions que nous accordons, à nos directeurs, si importantes soient-elles, ne parviendront pas à relever le niveau artistique de noire scène. »

« Le nouveau théâtre pour retrouver sa prospérité d'autrefois, doit-être situé non loin de la Gare, au confluent de toutes les lignes de tramway. La place la plus indiquée nous a paru être l'îlot formé par la rue des Suaires, la rue du Bois-St-Sauveur et la rue des Sept-Sauts.

Nous possédons déjà dans cet îlot l'immeuble Couvreur et nous avons obtenu de plusieurs propriétaires des promesses de vente à des prix raisonnables. Nous espérons trouver chez les autres des dispositions aussi conciliantes.

D'après l'état estimatif qui en a été fait la dépense d'acquisition des terrains nécessaires à l'édification et au dégagement de ce théâtre, s'élèverait à la somme de 1.481.500 francs. Quant au monument lui-même, notre dessein serait d'élever une construction monumentale faisant à l'entrée du boulevard un digne pendant à la Bourse du Commerce et à laquelle nous consacrerions une somme de 1.500.000 francs.

Nous vous demandons l'autorisation, si vous approuvez ce projet, de mettre immédiatement les plans de ce monument au concours. »

III

« Ces travaux d'utilité auront, comme conséquence, la transformation complète de cette partie de la ville. Aussi nous a-t-il paru qu'il était de bonne administration de prévoir, dès maintenant, cette transformation et même d'y aider en présentant dès aujourd'hui, un projet complet des élargissements ou des rectifications à faire subir aux rues du quartier limité par la place du Théâtre, les rues Faidherbe, des Ponts-de-Comines, de Roubaix, la fortification et les rues Saint-Jacques, des Chats-Bossus et Grande-Chaussée.

La rue de la Quennette et la rue des Arts en la prolonge seraient élargies à dix mètres. La rue de la Clef serait redressée et ses alignements prévus à douze mètres ; il en serait de même de la rue des Canonniers.

Une deuxième pénétration du boulevard se ferait par les rues des Urbanistes et Saint-Jacques, qui seraient élargies à quinze mètres entre la place du Lion-d'Or et la fortification.

Enfin le Lycée Faidherbe serait complètement dégagé en adoptant pour la place des Pâtiniers un alignement dans le prolongement de la façade du Lycée qui nécessiterait plus tard une expropriation.

Si pour réaliser ces projets nous sommes amenés à quelques expropriations, il n'est pas douteux que les excédents de terrain appartenant à la ville, acquerront une plus-value qui nous dédommagera dans une large mesure. »

Hygiène des habitations mieux comprise, soulagement des rues trop encombrées des Arts, Chats-Bossus et Grande-Chaussée, au point de vue de la circulation. Ainsi conclut cette partie du rapport.

IV. — ECOLES

Le rapport propose :

1. Transformation de l'Ecole de la rue d'Artois et de l'Ecole Maternelle du boulevard Victor-Hugo. L'Ecole de garçons serait transformée par l'agrandissement des classes et l'adjonction d'une classe nouvelle ; la cour sera agrandie ; l'Ecole maternelle sensiblement améliorée.

Dépense totale prévue : 78.000 francs.

2. Rue du Long-Pot, la suppression de l'Ecole des Filles permettant l'installation meilleure de l'Ecole de Garçons qui comprendrait 9 classes avec un terrain de 1.132 mètres carrés.

Devis : 65.000 francs.

3. Rue Malsence. Ecole de Filles de 6 classes : 60.000 francs.

4. Rue Bohain à l'extrémité de la rue Pierre-Legrand on construirait deux écoles, une de garçons et une de filles.

Dépense à prévoir : 150.000 francs.

Le quartier de Fives serait alors desservi par les groupes scolaires du Mont-de-Terre, du Long-Pot, rue Cabanis, et rue Bohain.

5. Quartier de Canteleu, deux écoles pour garçons et filles, Dépense : 150.000 francs.

Soit une dépense totale de 523.000 francs.

RESUME

1. Acquisition des terrains nécessaires à l'entrée du boulevard Roubaix-Tourcoing et au dégagement du nouveau Théâtre	4.977.000
2. Construction du Théâtre	1.500.000
3. Constructions, agrandissements d'écoles	523.000
Soit : Fr.	7.000.000

MOYENS FINANCIERS

« Il nous reste, messieurs, à vous montrer que la situation financière actuelle de la ville de Lille nous permet de faire face sans augmentation d'impôts aux nouvelles charges qui incomberont à la ville du fait de l'emprunt de 7 millions, aujourd'hui soumis à vos délibérations.

Nous comptons obtenir le délai de 40 ans pour l'amortissement de cet emprunt qui pourra être réalisé au taux de 3 fr. 70 % comme les précédents.

Dans cette hypothèse son service, intérêts et amortissement compris—exigera deux semestrialités de 168.352 fr. 20 chacune : soit 336.704 40

pour un exercice entier.

D'un autre côté nous ne devons pas perdre de vue que l'emprunt de 500.000 francs dont nous poursuivons la réalisation pour couvrir la subvention municipale accordée à la Chambre de Commerce de Lille, exigera au taux de 3,70 % l'inscription au budget de 1906 d'une autre annuité de 27,732 74

Soit en définitive Fr. 364.437 14

à prévoir pour le total des charges nouvelles que devra supporter le budget extraordinaire.

« Il s'agit donc de trouver, sans recourir au vote de nouveaux centimes additionnels des ressources suffisantes pour faire face à cette augmentation de dépenses. »

L'examen sommaire du budget pour 1907 montre pour 1908 les disponibilités suivantes :

D. O. 45. — Entretien des Abattoirs, réparations, aménagement, assainissement	100.000
D. O. 46. — Entretien des Abattoirs, travaux de peinture	24.000
D. E. 14. — Démantèlement (dernière année) en 1907	18.500
Soit Fr.	142.500

de dépenses prévues pour l'exercice 1907, ne se produiront plus les années suivantes.

« D'autre part les importants travaux de réfection que notre administration a réalisés depuis plusieurs années dans nos différentes propriétés communales nous permettront de n'inscrire désormais à nos budgets que la somme totale de 200.000 francs.

D'où à l'avenir, réduction de Fr. 125.000

En outre nous savons dès à présent qu'en appliquant aux recettes de l'Octroi une évaluation basée sur les résultats de l'antépénultième année nous pouvons escompter au budget de 1908, une ressource supplémentaire d'au moins 140.000

qui, ajouté à la balance du budget de 1907 77.000

nous laisse prévoir pour l'année suivante une disponibilité totale d'au moins 484.500

largement suffisante pour couvrir l'ensemble de nos nouvelles charges d'emprunt arrêtées ci-dessous à la somme de

Fr. 364.437 14

La comparaison des deux chiffres qui précèdent fait ressortir pour le budget de 1908 une diminution d'environ 130,000

comme excédent des ressources sur les charges nouvelles que nous venons d'envisager, à la condition implicite pourtant que les autres articles du budget tant en recettes qu'en dépenses ne soient pas sensiblement modifiés... Mais nous devons à la vérité de signaler ici :

1. Une diminution probable de recettes si la taxe des vélocipèdes n'est pas maintenue : 11,800

2. Une augmentation de crédit de 53.625 pour le traitement des instituteurs provenant pour : 20,525 fr. de l'application de la loi Simyan (dernière année) ; 33.100 fr. de la création des postes nouveaux et de promotions de classes.

L'excédent signalé plus haut d'environ 120.000 francs se trouverait ainsi diminué de Fr. 65.000

et réduit à la somme de Fr. 55.000

Cette somme sera suffisante pour faire face aux dépenses nouvelles et imprévues dont l'inscription s'imposerait au budget de 1908, et permettre d'assurer le développement normal de nos différents services municipaux, qui sont aujourd'hui déjà suffisamment dotés ainsi qu'il ressort à l'évidence de la discussion récente du budget de 1907.

Nous avions apporté en effet à l'établissement de ce budget l'esprit de prudence dont nous ne nous sommes jamais départis et nous pouvons même faire remarquer que les observations présentées au cours de la discussion devant le Conseil municipal tendaient plutôt à relever certaines prévisions de recettes et à réduire plusieurs crédits que quelques-uns de nos collègues trouvaient exagérés.

De tout ce qui précède nous concluons que vous pouvez vous engager, avec confiance dans la voie que nous vous avons tracée, car l'ère de prospérité que nous constatons maintenant dans nos finances municipales, ne pourra que s'accentuer grâce précisément à l'exécution des grands travaux d'édilité dont nous soumettons aujourd'hui les projets à vos délibérations, mais il est indispensable toutefois pour mener à bien nos entreprises d'obtenir l'amortissement en 40 ans de l'emprunt de 7 millions qui nous est nécessaire, car son amortissement en 30 ans nécessiterait l'inscription à nos budgets d'un supplément d'annuité de 52.000 francs, ce qui pourrait manifestement compromettre leur équilibre, étant donné que nous entendons réaliser nos projets, sans imposer aucun centime additionnel à nos concitoyens.

Néanmoins et bien que décidés à n'en point faire usage, nous devons solliciter de vous le vote des centimes nécessaires à payer éventuellement notre emprunt projeté de 7 millions, car vous le savez nous ne pourrions parvenir à le contracter à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse si cette formalité n'était pas remplie. Tous les grands établissements de crédit, il est vrai, ne l'exigent pas mais nous n'espérons pas trouver ailleurs, pour un emprunt de l'importance de celui qui nous occupe des conditions aussi favorables qu'à la Caisse des retraites pour la vieillesse.

En résumé nous vous prions de vouloir bien sanctionner de votre vote les délibérations suivantes :

Le Conseil,

Adoptant les propositions contenues dans le rapport de M. le Maire soumis à ses délibérations ;

Approuve les divers projets présentés par l'Administration municipale concernant la pénétration dans Lille du boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing, l'édification du nouveau Théâtre avec les dégagements nécessaires, les plans d'alignement et de nivellement des rues avoisinantes, la construction ou l'agrandissement d'écoles dans différents quartiers de la Ville ;

Autorise l'Administration municipale :

1° A poursuivre l'acquisition par voie amiable ou par expropriation de tous les terrains et immeubles nécessaires à la réalisation de ses projets et dont l'état descriptif est annexé à la présente délibération ;

2° A solliciter du Gouvernement la déclaration d'utilité publique pour ces acquisitions ;

3° A faire homologuer les plans d'alignement adoptés dans les rues de la Clef, des Suaires, des Oyers, des Fleurs, Bonte-Pollet, des Arts, Saint-Jacques, de la Quennette, des Urbanistes et des Canonniers ;

4° A édifier le nouveau Théâtre et à mettre de suite les plans au concours ;

5° A construire de nouvelles écoles dans les rues de Bohin, de Malsence, dans le quartier de Canteleu et à agrandir d'anciennes écoles dans les rues d'Artois et du Long-Pot, suivant les plans et devis qui ont été soumis au Conseil ;

6° A poursuivre pour la réalisation de ces divers projets, l'autorisation d'emprunter la somme de sept millions à un taux d'intérêt n'excédant pas 3,70 % avec amortissement en 40 ans, l'annuité afférente au service de cet emprunt devant atteindre au maximum la somme de 336,704 fr. 40.

Vote, en vue de garantir cet emprunt, 9 centimes 48 additionnels au principal des quatre Contributions directes à partir du 1er janvier 1908 jusqu'au 31 décembre 1947, pour servir à l'amortissement des sommes empruntées en cas d'insuffisance des ressources ordinaires.

Ces centimes ne seraient mis en recouvrement qu'éventuellement et dans le cas précité.

Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX

TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

On ne devait pas croire

Dans l' « Egalité » portant la date du 25 novembre, nous avons appris à M. l'avocat de la ville que certains bruits couraient dans la cité, sur la façon dont il comprenait son devoir. Nous l'avons fait sans acrimonie, sans arrière-pensée, pour les motifs indiqués dans notre article ; provoquant nous même une explication, nous engageant à publier la réponse, mais estimant que les contribuables avaient besoin d'être fixés, avaient le droit de l'être.

M. l'avocat de la ville nous répond dans une longue lettre dont nous publions tout ce qui a trait au bureau de consultations judiciaires.

Roubaix, le 26 novembre 1906.

Monsieur,

Je regrette d'avoir connu seulement dans la soirée de dimanche l'article que vous m'avez consacré dans votre numéro du 25 novembre. Je ne vous aurais pas, sans cela, fait attendre 24 heures ma réponse. Vous me demandez un démenti, une explication ou une excuse. Je n'aime pas beaucoup cette espèce de sommation, mais je préfère être sensible à l'attention délicate qui vous a poussé à me rendre service en me signalant un faux bruit.

C'est un démenti que je vous apporte, et le plus formel qui soit.

Il est faux que je me sois absenté, une seule fois, de mon bureau, de dix heures à midi.

Il est donc faux que je sois allé, une seule fois, à la grand'messe au lieu de donner mes consultations.

Je suis certain qu'aucun agent de service n'a pu donner cette indication complètement fausse.

Et il demeure faux qu'il existe « un bureau de consultations gratuites, avec personne dedans ».

Je défie qui que ce soit d'apporter un seul commencement de preuve des allégations que vous avez bien légèrement accueillies, alors pourtant qu'elles constituaient à mon égard une diffamation caractérisée.

Ce qui est exact, c'est que je suis au bureau des consultations avant dix heures et que je le quitte souvent bien après midi. Je pourrais vous citer des jours où j'y suis demeuré bénévolement jusqu'à une heure ou une heure et demie pour éviter un nouveau dérangement aux personnes qui emplissaient la salle d'attente.

Le registre des consultations gratuites vous prouvera d'ailleurs que le nombre en oscille de quinze à vingt-cinq pour chaque dimanche. Leur charge n'est donc pas « la sinécure » que vous laissez supposer...

Le moins, — et le plus poli, — que je puisse dire de vos correspondants par trop fantaisistes, c'est qu'ils furent bien mal renseignés.

Vous me permettrez de regretter que vous ayez accueilli de telles afirmations sans vous donner la peine de les contrôler. Cela vous était si facile et il est toujours si pénible, aux lecteurs de bonne foi, de trouver dans un journal des informations mal fondées, surtout sur un sujet qui met en jeu la réputation d'autrui.

Comme j'ai gardé cette vieille et peut-être naïve habitude de supposer toujours la bonne foi chez les autres, je veux croire que vos amis ont été induits en erreur par le choix, fait depuis plusieurs mois, d'une autre salle pour les consultations gratuites. Pour éviter au public les inconvénients de l'attente dans un local mal commode et traversé de courants d'air, l'administration municipale a transféré au premier étage le siège des consultations. Une pancarte l'a, d'ailleurs, indiqué au public. Ce transfert de locaux n'a pas fait baisser le nombre des consultations, bien au contraire... »

Nous nous arrêtons là, car le reste n'a rien à faire dans le débat et ne répond plus du tout à la question.

M. Diligent déclare qu'il n'est pas réactionnaire ; c'est une question d'appréciation. M. Diligent nous parle de la courtoisie de Marc Sangnier ; nous ne l'avons pas mise en doute. Enfin, M. Diligent termine par une conférence sur le « Sillon » ; qu'il porte cette fin là aux journaux réactionnaires, il aura plus de chance d'y récolter des adhérents parmi leurs lecteurs que parmi les nôtres.

Ceci dit, quelques mots simplement sur la portée de la lettre qu'on vient de lire.

Les cléricaux ont la fâcheuse tendance de toujours prétendre au martyre, M. l'avocat de la ville n'a pu échapper à la contagion.

« Vous me demandez, écrit-il, un démenti, une explication ou une excuse. Je n'aime pas beaucoup cette espèce de sommation... »

M. l'avocat de la ville se trompe, il a mal lu. Nous ne lui demandions rien du tout ; mais, très loyalement, après avoir inséré les accusations, nous lui ouvrions nos colonnes pour répondre.

S'il avait voulu garder le silence, c'était son droit. Nous n'aurions jamais eu recours aux brodequins de la Sainte Inquisition pour le forcer à nous envoyer un démenti, une explication ou une excuse.

Mais nous estimons, d'autre part, que les contribuables ont toujours le droit de poser une question à un employé rétribué par eux, du moment où ils le font en termes corrects et lorsque la défense est sûre de pouvoir se faire entendre, à la place exacte où la question fut posée.

Nous avons donné l'occasion à M. l'avocat de la ville de s'expliquer au grand jour ; de quoi se plaindrait-il ?

Ne connait-il pas l'admirable tableau, tracé par Bazile, de l'ignoble calomnie :

« D'abord, un bruit léger, rasant le sol comme l'hirondelle avant l'orage ; « pianissimo » murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille, et « piano, piano », vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait, il germe, il rampe, il chemine et « rinforzando » de bouche en bouche, il va le diable ; puis tout à coup, ne sait comment, vous voyez calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil ; elle s'élance, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient grâce au ciel, un cri général, un « crescendo » public un « chorus » universel de haine et de proscription ».

Si M. l'avocat de la ville a été calomnié, il devrait être heureux de notre intervention car on en était, certainement, au « pianissimo » et nous lui avons épargné, alors, le « piano » le « rinforzando », le « crescendo » et le « chorus », ce qui n'est pas à dédaigner.

D'un autre côté, le public sera enchanté de savoir que M. l'avocat est toujours à son poste et fait, même à l'occasion, des heures supplémentaires.

Désormais, quand on dira à un ouvrier : « M. l'avocat est à la grand'messe », il écartera carrément le mauvais indicateur et, le sourire sur les lèvres, comme un homme à qui on en conte une bien bonne, il escaladera les degrés qui conduisent à votre demeure.

R. L.

VOL A L'ESBROUFFE

Encore un genre de vol qui fait fureur en ce moment dans notre ville. Nous avons eu déjà l'occasion de raconter deux ou trois opérations du même genre, depuis le commencement de l'hiver ; on comprendra que nous ne rentrions pas dans d'immenses détails pour expliquer un coup très simple qui consiste, tout simplement, à enlever, au passage, un objet qu'une autre personne tient en main.

Il était environ sept heures et demie du soir, Aimée Dhulst, 24 ans, couturière, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, revenant de son travail, se trouvait à la hauteur de la rue du Bois, lorsqu'un individu arriva sur elle en courant, la bouscula et lui arracha le réticule qu'elle tenait à la main. La volée poussa un cri, et un soldat du 43e d'infanterie, Georges Vanoverveld, qui passait justement, dans cette même rue, se mit à la poursuite du voleur, qui fut arrêté place du Trichon. Le réticule, jeté sur le trottoir, au cours de la poursuite, fut remis à sa propriétaire ; l'audacieux filou se vit transporter, en un clin d'œil, jusqu'au poste central.

Il a déclaré s'appeler Léon Bourse et n'avoir aucun domicile.

A peine avait-il ajouté qu'il était âgé de 24 ans, que sa femme arrivait au poste entre deux agents.

Postée sur un trottoir de la rue du Bois, elle avait assisté à la scène et, après le départ de son mari, elle avait injurié Aimée Dhulst et attrapé carrément les agents. On dut, pour la contenter, lui donner le logement que, certainement, elle cherchait.

— J'aurai ta peau en sortant de prison, s'écria-t-elle, en injuriant une dernière fois l'ouvrière, tandis que les agents la prenaient par le bras pour la conduire retrouver son mari.

LA FRAUDE

Mardi, vers 6 heures du matin, le sous-brigadier de sûreté Cuvelier et plusieurs agents, ont arrêté une ménagère, Rosalie Soenen, 27 ans, demeurant rue du Tilleul, 293, recherchée en vertu d'un extrait de jugement de la cour d'appel de Douai, en date du 9 juillet dernier, la condamnant à deux mois de prison pour fraude.

A L'ASSAUT D'UN ESTAMINET

Dimanche soir, vers sept heures, deux clients faisaient leur entrée à l'estaminet Verdonck, rue Boucicaut. Ils s'attablèrent silencieusement, se firent servir deux chopes, puis deux autres et, suffisamment désaltérés, sans doute, se préparèrent à sortir.

L'un d'eux sortit alors une pièce d'un franc du fond de sa « profonde », appela la cabaretière et l'invita à se payer « du tout ».

Le calcul ne fut pas long à faire : quatre veres à deux sous, huit sous. Il restait douze sous à remettre, la patronne les aligna sur la table.

C'est alors qu'une altercation violente se produisit ; le client voulant absolument avoir quatorze sous, Mme Verdonck faisant des efforts surhumains pour lui faire comprendre que douze sous devaient lui suffire.

L'autre ne voulut rien entendre, ergota sur la somme et, comme argument décisif, tira un couteau qu'il planta dans la table en criant : « C'est quatorze sous qu'il me faut, j'aurai quatorze sous ! »

Pour s'en débarrasser et esquiver un scandale, la débitante, conciliante, lui donna les deux sous, croyant que tout allait finir. Elle se trompait grandement, car, à peine eut-il ramassé son argent, le client s'écria : « Tu as de la chance, vieille vache ; tu allais en voir de rudes ! »

A ce moment le beau-frère de Mme Verdouck, trouvant qu'il était temps d'en finir, sortit en disant qu'il allait quérir les agents.

L'homme au couteau ne fit qu'un bond jusqu'à la porte, l'ouvrit et se mit à sa poursuite, tandis que Mme Verdouck, affolée, avertissait son beau-frère, criant de la porte de l'estaminet :

— « Prends garde, Camille, il te suit ».

Ces cris firent revenir l'homme, qui s'apprêtait à se jeter sur elle, lorsqu'elle ferma heureusement sa porte.

Alors, ce fut un véritable assaut. Furieux, le bandit se précipitait sur la porte, hurlant et tempêtant ; les coups de pieds et les coups de poings pleuvaient et, déjà, il était facile de prévoir que les panneaux allaient être brisés.

Mme Verdouck n'hésita plus ; pâle mais résolue, elle saisit une bouteille, ouvrit la porte et porta un coup terrible sur l'épaule de son agresseur qui recula.

Un court amistice suivit cette sortie, mais l'assaut ne tarda pas à reprendre. Le second client accourut au secours du premier, ils se mirent tous deux à casser les vitres, et, satisfaits, sans doute, de cette petite vengeance, ils disparurent sans être inquiétés.

Les dégats sont estimés à quinze francs.

EPAVE DE LA RUE

Un parapluie a été trouvé, rue Saint-Vincent-de-Paul, et déposé au 1er arrondissement.

ZUCCO QUINA. ZUCCO QUINA ds t. cafés.

L'AFFAIRE D'AVORTEMENT DE LA RUE FAVREUL

L'affaire d'avortement dans laquelle sont inculpés Hélène Tiberghien, servante, à Tournai ; son patron, Van Enoo, industriel, à Tournai ; François Marie, femme Demoor, âgée de 45 ans, cartomancienne, rue Foueul, 18 ; Henri-Joseph Demoor, 43 ans, broyeur de chaînes ; Léocadie Deligny, femme de Saint-Martin, 43 ans, cabaretière, rue du Vivier, 1, passera devant le tribunal correctionnel de Courtrai le mercredi 5 décembre prochain.

ZUCCO QUINA. ZUCCO QUINA ds t. cafés.

LA FETE DES MUSICIENS
A la Grande Harmonie

Dimanche, notre première société musicale, « La Grande Harmonie », a fêté la Sainte Cécile.

Cette fête a commencé par une audition splendide devant une affluence nombreuse. C'est dans la perfection que M. Koszul, le distingué chef de la Grande Harmonie, a fait exécuter « Phaéton », le merveilleux poème symphonique de Saint-Saëns. (Phaéton a obtenu de conduire dans le ciel le char du soleil, son père, mais ses mains inhabiles égarent les coursiers, le char flamboyant, jeté hors de sa route, s'approche des régions terrestres, tout l'univers va périr embrasé, lorsque jupiter frappe de sa foudre l'imprudent Phaéton).

« La Marche au supplice », de la symphonie fantastique de Berlioz, et la « Marche de Triomphe », de Gabriel Parès.

Dans ces morceaux, où les difficultés ne sont pas à compter, la Grande Harmonie est arrivée, comme nous le disions plus haut, à les jouer dans la perfection ; les nuances sont très bien observées. Tout le succès de cette exécution revienat à l'habile et dévoué directeur qu'est M. Koszul.

Après cette audition, les musiciens ont fait une promenade en ville, rendant visite à quelques membres honoraires et actifs.

A 5 heures, un grand banquet réunissant plus de deux cents convives, avait lieu dans la salle des fêtes des pompiers, salle de répétition de la Grande Harmonie, superbement décorée pour la circonstance. A la table d'honneur avaient pris place M. Eugène Motte, maire de Roubaix ; Catteau, président de la Grande Harmonie ; Lebas, capitaine de gendarmerie ; Naninck, chef de musique de 1re classe au 73e de ligne, à Béthune ; Julien Koszul et Paul Fournier, chef et sous-chef de la « Grande Hartmonie ; Hubert, commandant honoraire des sapeurs-pompiers ; Macq, capitaine ; Beudet et Pardoen, lieutenants de la compagnie des sapeurs-pompiers ; Mairon, commissaire central ; Meyer, organiste ; Vaissier Alphonse, membre de la commission du conservatoire ; Bourbon, inspecteur primaire ; Victor Champier, administrateur de l'école nationale des Arts Industriels ; Schiller, président de la commission civile de la Grande Harmonie ; Delattre, médecin-major de la compagnie des sapeurs-pompiers ; Doutrelon de Try, président de la société des Artistes musiciens du Nord ; Craye, adjudant des sapeurs-pompiers ; les membres de la presse, etc., etc.

Comme dans tous les banquets qui se respectent, il y a eu des toasts suivis d'un concert au cours duquel nous avons eu le bonheur d'entendre et d'applaudir un grand nombre d'amateurs de talent.

THEATRE DU FONTENOY

THEATRE DU FONTENOY. — Dimanche 2 décembre, spectacle extraordinaire : « Roger-la-Honte », drame en 5 actes et 8 tableaux, avec le concours de la petite Yvonne Boutry, 1er rôle d'enfant au grand théâtre de Lille.

« Le Paradis », vaudeville en 3 actes.

La location est ouverte dès à présent 69 bis, rue de la Gare, et 25, rue Richard Lenoir.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

MOUVEMENT SOCIAL

PARTI SOCIALISTE. — *Cercle d'Etudes sociales.* — Aujourd'hui mercredi 28 novembre, à huit heures précises du soir, réunion du Cercle d'Etudes sociales à « La Paix ».

Ordre du jour : Causerie sur le syndicalisme et le socialisme par le camarade Franck. — Revue des faits économiques et politiques par le camarade B...

SYNDICAT DES METALLURGISTES ET MECANICIENS. — Il est rappelé aux camarades qu'un concert suivi de bal aura lieu le 2 décembre : à quatre heures précises pour le concert et à sept heures et demie pour le bal.

Le banquet. — Lundi 3 décembre, banquet par souscription (2 fr. 50 par personne), au « Plat d'Or », 9, Grand'Place. Les adhésions ay syndicat sont reçues tous les jours à ce même endroit.

SYNDICAT DES MOULEURS. — Comme les années précédentes, il y aura un grand bal au siège du syndicat, « Au Maréchal de Coyghem », 111, Grande-Rue, le dimanche 2 décembre 1906.

On commencera à six heures.

ZUCCO QUINA. ZUCCO QUINA ds t. cafés.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 27 novembre 1906

Naissances. — Léon Desmet, rue de Béthune, 35. — Georges Vandeweghe, rue Marengo, 11. — Henri Leman, rue Marceau, 57. — Rachel Desmadryl, boulevard de Cambrai. — Edmond Destoppeleir, boulevard de Cambrai. — Florence Libbrecht, rue Blanchemaille. — Elisabeth Meert, rue Blanchemaille. — Edouard Lecutier, rue Blanchemaille. — Edouard Barbion, rue Blanchemaille. — Suzanne Dejonge, rue des Palmiers, 6. — Marcel Verstraete, rue de Tourcoing, cour St-Louis, 3.

Décès. — Mathilde Croise, 40 ans, ménagère, rue Delezenne, 6. — Julien Houset, 65 ans, journalier, rue Blanchemaille.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

TENTATIVE DE SUICIDE

A la suite d'une discussion qu'elle eut avec son mari, Mme Clara Debarge, demeurant 6, rue de Carvin, tenta hier matin, vers quatre heures, de se suicider en se jetant dans la citerne de son habitation. Des voisins attirés par les cris poussés par la malheureuse accoururent et retirèrent la désespérée de sa dangereuse situation. Mme Debarge ne s'était heureusement fait aucun mal.

UNE CHUTE

M. Arthur Roger, domestique au service de M. Maréchal, camionneur, rue de l'Ouest, à Roubaix, passait mardi matin, vers neuf heures et demie, sur le boulevard Descat conduisant un camion. Soudain le malheureux, qui était debout sur sa voiture, plaça par mégarde son pied sur un trou du plancher de son camion dont une planche manquait et tomba.

Relevé par des passants, M. Roger reçut au poste de police du Blanc-Seau les soins de M. le docteur Dupont qui constata de fortes contusions à la jambe droite. Le blessé fut ensuite reconduit en voiture à son domicile, rue de Naples, cour Dubrulle, à Roubaix.

LEURS RENTES

A l'Usine à gaz, un chauffeur, Désiré Gaumelet, 34 ans, demeurant rue de l'Amidonnerie, en soulevant un rouleau de câbles électriques, s'est blessé au pied droit. Quinze jours de repos.

— A l'Usine à gaz, un manœuvre, Paul Villez, 33 ans, demeurant à Bondues, en poussant un chariot de coke, s'est blessé à la main gauche. Quinze jours de repos.

— Chez Paul Réquillart, filateur, un fileur, Albert Dutholt, 28 ans, demeurant rue Achille-Testelin, 206, en glissant, s'est fait une entorse du pied gauche. Douze jours de repos.

— Chez Jules Desurmont et fils, filateur, rue de Bradford, une encaisseuse, Germaine Dupont, 28 ans, demeurant rue de Dunkerque, en heurtant une porte, a été contusionné au thorax. Cinq à six jours de repos.

— Chez Charles Tiberghien fils, rue de la Vigne, une festonneuse, Madeleine Catteau, 19 ans, demeurant rue du Bois, a été blessée au pouce droit par un éclat de bois. Cinq à six jours de repos.

CAISSE D'EPARGNE

Dans ses séances des 25 et 26 novembre, la Caisse d'épargne a reçu de 319 déposants la somme de 43.351 francs ; elle a remboursé à 129 déposants 35,647 fr. 64. Nouveaux livrets, 29 ; livrets soldés, 33.

EXPOSITION d'appareils de chauffage et éclairage aux Galeries Lilloises (charbon, gaz, pétrole, etc...)

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING
(Direction : A. VIGUIER)

Aujourd'hui mercredi 28 novembre, à 7 heures 1/2, LA TOUR DE NESLE, drame en 5 actes et 9 tableaux de MM. Gaillardet et Dumas.

Les principaux rôles seront tenus par M. Fortal (Buridan), Mme Person (Marguerite), M. Desormes (Gauthier d'Aulray), M. Glandut (Orsini), M. Fillod (de Marigny), M. Bouzer (Landry), etc.

Le spectacle sera terminé par LES JOIES DU FOER, comédie en 3 actes de Henneqin.

Les rôles se répartiront comme suit : M. Dailly (La Thibaudière), Mme d'Armonville (Annette), Mme Damois (Angèle Pinteau), M. Fillod (baron de Térillac), M. Fertinel (Adrien de Térillac), Mme Géraizer (Mme La Thibaudière), M. Bouzer (de Céricourt), M. Lormel (Théodule), etc.

La location est ouverte chez M. Flament, gérant du théâtre.

Prix des places : Fauteuils d'orchestre, 3 fr. ; uet 2 fr. ; galeries, 1 fr.

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre

Capacité exacte. — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones : Usine 7.95 ; Bureau, 16.35 1696

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 27 décembre 1906

Naissances. — Dequirc Edouard, rue de Dunkerque, 118. — Fouron Richard, rue Claude-Bernard, 54.

Décès. — Prouvost Henri, 81 ans, rue de Gand. — Dutbot Angélique, 8 ans, rue Cheyreul, 33. — Detroy Stéphanie, 33 ans, rue de la Croix-Rouge, 305. — Hennebicq Lucien, 3 mois, rue du Tilleul. — D'haze Jeanne, 2 mois, rue de Gand. — Vanhuyle Ida, 64 ans, rue de Tunis, 49.

Très intéressant

Il est très intéressant pour la bourse de nos lecteurs de profiter de la Vente-Réclame des Magasins de Bijouterie, Horlogerie, 26, rue Nationale, AU COIN DORE, montres depuis 2 fr. 95 or au poids.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ACCIDENTS. — Chez M